

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 12 février 2019**

**Date de la convocation : 05/02/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absents suppléés :** M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

**Ont donné pouvoir :** Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absentes excusées :** Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE

---

**OBJET :** **EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** – Partenariat de Projet – Festival de l'Humour

**Rapporteur :** Annick GUICHARD

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le festival de l'Humour existe depuis plus de 30 ans sur le territoire et connaît un succès indéniable auprès du public avec une moyenne de 8 000 spectateurs pour une quinzaine de représentations.

Ce festival est organisé par la MJC qui implique fortement les élus de chaque commune accueillante. Les communes sont étroitement associées à l'organisation, depuis la programmation jusqu'à la logistique et cet esprit participatif contribue amplement au succès du festival de l'humour.

Le festival de l'humour s'est ainsi forgé une réputation de festival populaire et collectif, apprécié des artistes.

Il est ainsi proposé une nouvelle convention pour 2019.

Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 20 000,00 € à la MJC pour l'organisation du festival 2019. Il pourra être rajouté 2 000,00 € par date supplémentaire sur les communes qui sera inscrite à la programmation officielle pour des communes entrant dans le dispositif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, V<sup>ème</sup> partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale) Titre 1,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 ABSTENTION)** :

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération du « festival de l'humour », dont le projet est joint à la présente délibération.

**PREVOIT** les crédits nécessaires pour l'année 2019, d'un montant prévisionnel de 20 000 € TTC, sont inscrits au B. P. et imputés à l'article 6574 COM 5902.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

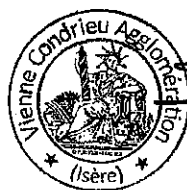
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019  
et a été publiée le 15 FEV. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS